

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
15 rue de Verdun, centre ville, Nouméa
BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du **lundi** au **jeudi** de **8h00** à **16h00**
Vendredi de **8h00** à **12h00**



POUR UNE LOCATION GERANCE (ou GERANCE LIBRE)

Attention : le code de commerce codifie les règles applicables au contrat de location gérance (ou gérance libre) dans ses articles L 144-1 à L 144-13. La personne qui donne son fonds de commerce en location-gérance doit l'avoir personnellement exploité pendant au moins deux ans. Il existe une possibilité de demander une dispense judiciaire.

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

* Pour la personne, ou la société, qui prend le fonds en location-gérance :

RCS	RID ET
<ul style="list-style-type: none"> - 2 bulletins d'inscription B1 ou modificatifs B3 - le contrat de location-gérance original enregistré * - la page du journal d'annonces légales * 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 bulletin d'inscription ou un bulletin modificatif ou complémentaire RID M2C - La copie du contrat de location gérance enregistré.

* avant le dépôt au CFE faire enregistrer le contrat auprès du service de l'enregistrement, 1^o étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA. Le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du contrat (déposer au minimum 2 originaux).

* « Les Nouvelles Calédoniennes », « Légal Hebdo », « Actu.nc »

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

12 050 XPF pour PM (chèque à l'ordre du « Régie de recettes du RCS-DAE » Nouméa » ou espèces)

9 500 XPF (chèque à l'ordre du « Régisseur caisse de recettes de l'imprimerie administrative » ou espèces)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

* Si le fonds donné en location gérance appartient à une société, les pièces à fournir sont les suivantes :

RCS	RID ET
<ul style="list-style-type: none"> - 2 bulletins modificatifs B3 - le contrat de location-gérance original enregistré * 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 bulletin modificatif RID M2C - la copie du contrat de location gérance enregistré.

- la copie de page du journal d'annonces légales *	
Mention bulletin RCS : « Fonds donné en location-gérance à... »	Mention bulletin RID : Nouvelle situation : « Loueur de fonds de commerce »

* avant le dépôt au CFE faire enregistrer le contrat auprès du service de l'enregistrement, 1^o étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA. Le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du contrat.

* « Les Nouvelles Calédoniennes », « Légal Hebdo », « Actu. Nc »

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

12 050 XPF (uniquement règlement en chèque à l'ordre du « Régie de recettes du RCS-DAE » Nouméa »)

9 500 XPF (chèque à l'ordre du « Régisseur caisse de recettes de l'imprimerie administrative » ou espèces)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

* Si le fonds donné en location gérance appartient à une personne physique, il convient de radier la personne du RCS et de faire une modification de sa situation au RIDET :

RCS	RIDET
- 2 bulletins de radiation A5	- 1 bulletin modificatif RID P2C
- le contrat de location-gérance original enregistré *	- la copie du contrat de location gérance enregistré.
- la copie de page du journal d'annonces légales *	Mention bulletin RID : Nouvelle situation : « Loueur de fonds de commerce »

* avant le dépôt au CFE faire enregistrer le contrat auprès du service de l'enregistrement, 1^o étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA. Le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du contrat.

* « Les Nouvelles Calédoniennes », « Légal Hebdo », « Actu. Nc »

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

NB : Pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié
au service de la Fiscalité professionnelle
Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA
☎ 25 75 00